

JARDIN D'ENFANTS

« RIBAMBULLE »

Rue du Clos Lebreton
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Mail : jardin.enfants@mairie-amberieuenbugey.fr

Tél : 04.28.64.00.42

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION



Le Jardin d'Enfants « Ribambulle » est réservé exclusivement aux enfants de plus de 2 ans, habitant la commune d'Ambérieu en Bugey et dans la limite des places disponibles.

Les admissions s'effectuent dans la transparence et le respect de principes clairs et définis entre les différents membres de la commission.

Le Jardin d'Enfants « Ribambulle » représente la mixité sociale, l'intégration multiculturelle et la mixité d'âge. Il est un lieu d'éveil et de prévention en prenant en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Les enfants de familles en difficultés et les enfants porteurs de handicap ou dont un membre de leur famille (père, mère, fratrie) souffre d'un problème de santé important font l'objet d'un examen particulièrement attentif.

ATTRIBUTION DES PLACES

La fiche de pré-inscription complétée ainsi que les documents demandés doivent parvenir à la directrice de la structure **au plus tard deux jours avant** la date de la commission d'admission. (Voir annexe 1)

Les parents doivent indiquer avec précisions leurs besoins d'accueil journaliers.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission d'admission est composée des membres suivants :

- De l'adjointe déléguée à la Solidarité Intergénérationnelle
- De la directrice du Jardin d'Enfants
- De la directrice du multi accueil
- De l'éducatrice de jeunes enfants, 1ere adjointe du multi accueil
- De l'éducatrice de jeunes enfants responsable du Relais Assistantes Maternelles

En cas d'absence de la direction de la structure, la commission ne pourra pas se prononcer. Une autre réunion sera programmée.

L'ensemble des membres de la commission est tenu à une totale obligation de réserve et de confidentialité concernant les informations dont il a connaissance.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Tous les dossiers de pré-inscription sont étudiés par la commission.

Les dossiers sont examinés :

- Début mai : étude des demandes pour septembre et octobre
- Début juillet : étude des demandes pour novembre et décembre
- Début octobre : études des demandes pour janvier, février et mars
- Début mars : étude des demandes pour juin et juillet

Les dates sont disponibles sur le site de la mairie d'Ambérieu en Bugey :

<http://www.ville-amberieuenbugey.fr/-Petite-enfance-.html>

Les dates de l'étude des dossiers peuvent être modifiées en fonction des obligations des professionnels ou de l' élu.

En dehors des admissions décidées en commission, quelques places peuvent être rendues disponibles tout au long de l'année notamment suite à des désistements, déménagements ou changements de situations familiales ou professionnelles. Afin d'optimiser la capacité d'accueil du Jardin d'Enfants, les dossiers concernés seront alors examinés par l' élu et la directrice du Jardin d'Enfants.

La commission examine les grilles d'admission préalablement complétées par la directrice grâce aux informations fournies par la famille lors du dépôt du dossier de pré-inscription.

La grille d'admission est anonyme. (Voir annexe 1)

PROCEDURE APRES LA DECISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

Les familles sont informées par courrier ou par mail uniquement et doivent confirmer l'admission de leur enfant dans un délai de 15 jours en contactant la directrice afin de fixer un rendez-vous pour rendre l'admission définitive.

Passé ce délai, sans réponse de la famille, la place est déclarée vacante et sera réattribuée à une autre famille.

Cet entretien permet à la directrice de déterminer la période d'adaptation, le nombre de jours hebdomadaires d'accueil et les jours concernés.

Tous les documents médicaux, administratifs, planning de présence et contrat d'accueil signé doivent impérativement être remis à la directrice avant la période d'adaptation de l'enfant.

En cas de réponse négative de la commission, les parents peuvent faire le choix de :

- Renouveler leur demande par écrit pour la prochaine commission
- Ne pas donner suite, dans ce cas le dossier sera clôturé